



PROJET DE PAVAGE DE RUES ET D'ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI EN REPUBLIQUE DU BENIN

Date D'approbation :

22/6/2011

Pays :
Bénin

Ville :

Abomey-calavy

Type :

Prêt

Montant :
6,500 Mds

1. IDENTIFICATION, PRÉPARATION ET ÉVALUATION DU PROJET

Le projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville d'Abomey-Calavi au Bénin a été identifié par la Banque suite à sa saisine, par la partie béninoise, d'une requête de financement du projet, transmise par lettre n° 1953-c/MEF/DC/CAA du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 09 juillet 2009, et confirmée par la requête n° 453-c/2011/MEF/DC/SGM/CAA du 04 mars 2011.

Le présent rapport a été élaboré sur la base :

- des rapports d'études techniques, économiques et d'impact environnemental et social élaborés en juin 2009 ;
- des conclusions de la mission d'identification approfondie conduite par la Banque du 17 au 19 juin 2009 ;
- des conclusions et de la documentation recueillie par la mission d'évaluation conduite par la Banque du 17 au 30 juillet 2009 ;
- de l'actualisation du coût du projet conformément aux derniers appels d'offres passés au Bénin en 2010.

2. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour objet le pavage de 14100 ml de rues et la construction d'ouvrages d'assainissement le long de ces rues dans la ville d'Abomey-Calavi.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et

des conditions de circulation dans la ville d'Abomey-Calavi.

Les objectifs spécifiques sont :

- améliorer substantiellement l'environnement urbain et la situation sanitaire des zones concernées par le projet ;
- améliorer la circulation dans la ville d'Abomey-Calavi ;
- renforcer les capacités de la commune d'Abomey-Calavi en matière de gestion des infrastructures urbaines.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet trouve sa justification dans les considérations ci-après :

- l'état de dégradation accentuée des voiries et ouvrages d'assainissement ;
- la nécessité de l'amélioration du cadre de vie et de la circulation dans la ville d'Abomey Calavi ;
- son insertion dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement.

4. LES COMPOSANTES DU PROJET

1. Etudes;
2. Travaux;
- 3 Mesures environnementales et sociale;
4. Contrôle et surveillance des travaux;
5. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée;
- 6.Appui institutionnel;
7. Audit technique et financier.

5. GESTION DU PROJET

Le Maître d'Ouvrage du projet est l'Etat du Bénin représenté par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Érosion Côtière (MUHRFLEC). Le MUHRFLEC déléguera à l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR SA), à travers une « Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée », les prérogatives, droits et obligations afférents à la maîtrise d'ouvrage.

La Mairie d'Abomey-Calavi, en tant que bénéficiaire, sera régulièrement

consultée par l'AGETUR SA tout au long de l'exécution du projet. A cet effet, sur proposition du MUHRFLEC, un Accord Cadre tripartite entre la Mairie d'Abomey-Calavi, le MUHRFLEC et l'AGETUR SA définira le rôle de chaque partenaire.

Les travaux de pavage et d'assainissement des rues, de fourniture des pavés et bordures seront réalisés à l'entreprise. Quant au contrôle et surveillance des travaux, il sera confié à un bureau d'Ingénieurs-Conseils. L'audit technique et financier sera assuré par un Consultant spécialisé.

Le planning prévisionnel de réalisation du projet prévoit une durée globale de 20 mois dont 12 mois pour les travaux.

6. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet d'un montant de 8 297 M F CFA (y compris 4% d'imprévus physiques et 3% l'an de provision pour inflation) est financé comme suit :

- BOAD : 6 500 F CFA
- Etat du Bénin : 1 775 M F CFA
- Mairie d'Abomey Calavi : 22 M F CFA